



VIDEOPROTECTION

ANNEXES



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

I] Groupe de travail : Vidéoprotection

Date de l'entretien : 21/04/2022

Agents présents : Christophe COUSIN, Jamal BAÏNA

Nom de la collectivité ou de l'organisme : SMO Seine et Yvelines Numérique SYN

Personne contactée : Anaïs NOUAR

Fonction dans la structure : Stratégie et relations publiques

Tel : 07 63 14 32 97

Mail : anouar@sy-numerique.fr

Site internet : <https://www.sy-numerique.fr>

Remarques :

Le Développement de nouvelles activités du SMO SYN est un vrai Développement d'affaires : avec des études pour élaborer un Plan d'affaires et par la suite un développement commercial pour valoriser les offres.

II] Avant l'audition

Projet mis en place par la collectivité :

SMO SYN construit une synergie autour des projets numériques des Conseils départementaux et des intercommunalités. En complément du déploiement du Très Haut Débit, Seine-et-Yvelines Numérique est responsable :

- Du numérique pour l'éducation et les solidarités ;
- Des territoires connectés ;
- Des systèmes d'information ;
- De la dématérialisation et de la confiance numérique.

Singularité du projet :

Projets en cours :

- Déploiement de la Fibre Optique (THD). 95 000 foyers connectés entre 2016 et 2021.
- Raccordement des 117 collèges au THD
- Déploiement 11 000 tablettes avec applications pédagogiques sur 17 collèges pilotes :
- Déploiement de la vidéoprotection sur plus de 103 bâtiments publics (collèges, SDIS,..)
- Extension du projet de Vidéoprotection sur la voie publique avec la mise en place d'un Centre Départemental de Supervision mutualisé
- Offre Cyber Sécurité à destination des collectivités territoriales
- Développement d'une solution de dématérialisation et d'archivage numérique pour les collectivités locales.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

III] Présentation de la collectivité

Statut juridique : Seine Yvelines Numérique SYN est un établissement public d'aménagement numérique

Date de création : 2016

Périmètre d'action / membre :

Toute commune ou tout groupement de communes à fiscalité propre ou non, tout syndicat mixte et tout autre établissement public situés sur le territoire du Département des Hauts-de-Seine et des Yvelines disposant de la compétence obligatoire "Réseaux de communications électroniques" et le cas échéant, d'une ou plusieurs des compétences facultatives faisant l'objet du Syndicat peut adhérer à Seine-et-Yvelines Numérique.

Nombre d'agents : 61

Fonctionnement de la collectivité :

- Direction,
- Support : Comptabilité, Juridique, Stratégie, Marketing, Management de Projets (pour accompagner toutes les étapes des différents projets d'acquisition des membres de la préparation jusqu'à la réception)
- Plusieurs Pôles : Numérique pour l'éducation, Territoires Connectés (Bâtiments connectés et Vidéoprotection), Système d'information, Cybersécurité, Dématérialisation et Confiance Numérique,
- Pôle Développement : Service de commercialisation de toutes les offres et prestations de services proposées.

Le SMO met en place une plateforme de services : études des besoins, accompagnement, conception, mise en œuvre, exploitation et suivi.

Les bénéficiaires potentiels : Les adhérents du SMO et 104 Communes et Organismes publics : Hôpitaux, Universités... Ce derniers peuvent être membre des Centrales d'achats

IV] Présentation du projet

Contexte politique de la mise en œuvre :

Les demandes ou commandes des Décideurs Politiques du Département sont des leviers déclencheurs pour aborder un nouveau domaine ou services le proposer au Département et par la suite au Intercommunalités, aux communes et autres établissement publics.

Description :

La motivation du SMO SYN est de mettre en place des offres de solutions et de services autour du numérique pour accompagner les besoins les membres et adhérents tout en maintenant l'équilibre financier et la viabilité économique du Syndicat.

Quand un sujet est identifié ou commander par un Elu, exemple eSanté-télémedecine, des études sont effectuées pour consulter et analyser les besoins des membres potentiels, évaluer le potentiel du marché, des offres existantes, étudier les considérations techniques et financières jusqu'au business plan d'une offre éventuelle. Si les études sont concluantes, des ressources sont allouées pour accompagner le projet. Par la suite des pilotes sont mis en place pour valider les offres avant la mise en concurrence des solutions et la proposition commerciale finale aux membres.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

7. Considérations Techniques

Pour 103 sites départementaux, 1600 caméras sont analysées avec un objectif de 247 sites à fin 2022. Le Centre inter-Départemental de Supervision a été mis en place avec 8 opérateurs pour un service 24H/ 24 et 7Jours/7. Ils vont passer à 10 ETP. Après avoir piloté l'équipement de 6 communes en caméras d'une part et en centre de supervision urbain d'autre part, une offre mutualisée Vidéoprotection est proposée aux communes selon les éléments d'architecture suivants :

- Les flux vidéo issus des différents sites et communes sont collectés par un réseau fermé de fibres.
- Les enregistrements mutualisés, pour le compte de tiers, sont effectués dans deux datacenters du SMO pour la redondance.
- Les enregistrements sont sauvegardés 15 Jours et étendus à 30 s'il y a une requête judiciaire.
- Les serveurs de traitement automatisés des vidéos par des algorithmes intelligents de détection d'incidents et d'évènements sont également centralisés et les alertes proposées et vidéo associées sont présentées aux opérateurs.

8. Services Opérationnels

L'acquisition et mise en services de dispositifs de vidéoprotection est associée à un ensemble de services :

- Etudes, préparation, accompagnement, commande et réception des dispositifs
- Centre Supervision vidéoprotection par les Opérateurs du SMO.
- Hébergement des enregistrements
- Infogérance et surveillance des dispositifs,
- Maintenance (intervention techniciens SMO ou prestataires.
- Suivi des Tickets des interventions.

Schéma / structure juridique :

Outils d'achat :

Toutes les formes d'achat sont disponibles et appliquées selon les cas : Centrales d'Achat (Intermédiation, Grossiste), Commandes Groupées. Marchés à Bon de Commandes.

Le sourcing des fournisseurs de solutions et de prestataires de services pour l'ensemble du dispositif a nécessité 51 Marchés.

Vidéoprotection :

La proposition de services Vidéoprotection n'ont pas nécessité de transfert de compétences. Une convention est signée avec le Département/ les Communes pour opérer leurs dispositifs.

Le SMO opère des prestations de service vidéoprotection pour le compte du Département ou des Communes.

Pour l'instant des autorisations Préfectorales ont été délivrées pour installer, mutualiser et exploiter des dispositifs de vidéoprotection pour des Communes sur ce modèle.

Si une complication est constatée sur les compétences vidéoprotection, SYN propose d'aller jusqu'au Conseil d'Etat pour faire valider son modèle.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

Cout du projet :

Différentes offres sont montées initialement à la demande du Département qui assure l'amorçage financier et la mise en place initiale des activités de l'offre. Exemple Equiper et superviser 103 Bâtiments connectés, vidéoprotégés par 1500 caméras. Ce socle initial permet de concevoir et mettre en place les services initiaux et les offres idoines : RH, juridique, Achat, technique et opérationnelle. Par la suite ils sont valorisés auprès des membres adhérents et clients potentiels sur une base plus large au travers des Centrales d'Achat.

Les revenus générés par les Offres proposées sur les Centrales d'Achat permettent d'équilibrer l'équation économique pour SMO. Ils sont basés sur 3 composantes :

1. Cotisation aux Centrales d'Achats dédiées selon le nombre d'habitants des communes et le nombre de domaines retenus.
2. 5% de marge facturée à chaque commande de produits et de services référencés.
3. Facturation des prestations de services d'accompagnement complémentaires effectués par les ressources internes du SMO.

Les Charges complémentaires mutualisées entre les différentes offres vidéoprotection, bâtiments, IT :

- 1 Chargé de Déploiement opérationnel
- 4 Techniciens supervision et monitoring des équipements et dispositifs en infogérance,
- 10 Techniciens d'intervention maintenance et assistance technique
- 1 Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information mutualisé avec la DSI du Département

Déploiement, réception de 95 chantiers et 1 500 caméras : 103 bâtiments sites départementaux.
Objectif 247 sites fin 2022.

Evolutions envisagées :

La Chargée de Mission Stratégie a pour mission d'identification de nouveaux Domaines d'activités pour le SMO selon les demandes des membres.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

I] Groupe de travail : Vidéoprotection

Date de l'entretien : 02/05/2022

Agents présents : Rémi WEINBRENNER, Jamal BAÏNA

Nom de la collectivité ou de l'organisme : SMO OISE THD

Personne contactée : Ghislaine HARDI, Jonathan LANG, Thierry GILLES

Fonction dans la structure : Directrice Exécutive, Responsables du Centre Départemental de Supervision.

Tel : 03.44.10.48.50

Mail : Ghislaine.HARDI@oise.fr; Jonathan.LANG@oise.fr; Thierry.GILLES@oise.fr

Site internet : <https://oise-thd.fr/actus/votre-csd-evolue-grace-a-la-promulgation-de-la-loi-pour-une-securite-globale-preservant-les-li/>

Remarques :

II] Avant l'audition

Le département de l'Oise a mis un Plan Vidéoprotection pour accompagner les Communes rurales. Depuis 2018, le Conseil départemental de l'Oise a confié au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, la compétence de vidéoprotection. Le SMOTHD apporte un soutien à ses membres dans leurs politiques de prévention et de lutte contre la délinquance.

III] Présentation de la collectivité

Statut juridique : SMO

Date de création : 6 juin 2013,

Périmètre d'action / membres : 626 Communes

Nombre d'agents :

Fonctionnement de la collectivité :

En plus, du déploiement terminé du THD (280 000 prises), le SMO propose des services d'usages numériques :

- Espace Numérique de Travail pour le 1^{er} degré,
- Pass Numérique pour accompagner les familles éloignées du numérique dans le suivi des élèves.
- Création du Centre Départemental de Supervision des Bâtiments du départements et Collèges et de la vidéoprotection.

IV] Présentation du projet

Contexte politique de la mise en œuvre :

Protéger tous les habitants de l'Oise, dans les villages comme dans les grandes villes, est l'objectif du Plan Oise-Vidéoprotection. Ce dispositif du Département de l'Oise, a été imaginé pour permettre aux communes de moins de 3 500 habitants d'obtenir une subvention exceptionnelle pour financer leur système de vidéoprotection.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

Considérations Techniques

Les dispositifs locaux sont composés de la captation, d'enregistrement des flux vidéo et de réseaux sécurisés.

Depuis, la promulgation de la loi, Le Centre de Supervision Départemental fait remonter les images des communes adhérentes pour visualisation et consultation et également au profit des forces de l'ordre.

Les dispositifs du CSD sont des moyens d'accès à distance et de visualisation des flux vidéo et des routeurs, VPN sécurisés. Les Opérateurs du Centre Départemental de vidéoprotection se connectent aux dispositifs locaux en direct ou à posteriori sur les flux enregistrés.

Le SMOTHD pourra, à son initiative mettre en place un système et logiciels d'analyse automatique des vidéos et de détection automatique d'incidents. Le SMOTHD, sera la seule autorité compétente pour décider de leur acquisition.

Considérations Opérationnelles

Supervision Départemental (CSD) mutualisé, répondant à la problématique de sûreté et de sécurité. Ses opérateurs supervisent les bâtiments, administratifs départementaux et 50 collèges publics : Alarmes : Incendie, Intrusion, Chambres froides. La Vidéoprotection concerne les bâtiments et les espaces publics des Communes et EPCI.

Schéma / structure juridique :

Vidéoprotection

1. Le SMO a créé une Compétence Vidéoprotection, se limitant à la connexion aux dispositifs locaux et à la visualisation par les opérateurs du Centre Départemental de Supervision mutualisé, des flux vidéo captés localement sur les sites des adhérents : [Compétence exercée dans le cadre de l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat Mixte de l'Oise très Haut-Débit modifiés le 29 septembre 2017](#)
2. Le SMO a signé avec l'Etat une [Convention de Partenariat entre le Syndicat Oise THD et l'Etat relative aux Modalités d'intervention des forces de sécurité de l'Etat dans le cadre de la Vidéoprotection des espaces Publics Communaux et Départementaux](#).
3. Les Communes qui adhèrent au Syndicat et à la Compétence Vidéoprotection et signent une [Convention relative aux Modalités d'Acquisition d'Installation, d'Entretien et de Mise à Disposition des Dispositifs de Vidéoprotection et aux Modalités de Mise à Disposition du Personnel Chargé du Visionnage](#).
4. Un Modèle de Délibération est proposé aux Communes : [Adhésion de la Commune à la Compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat SMO OISE THD](#)

Pour élaborer la stratégie et les outils juridiques vidéoprotection, SMO OISE THD été accompagné par le Cabinet Seban. Il a été remplacé par le Cabinet Parmes.

Outils d'achat

Aucun outil d'achat n'est proposé aux adhérents à la compétence. Les modalités d'acquisition leur sont propres.

Coût du projet : :

Le Budget du plan Oise Vidéoprotection en investissant 5,67 millions d'euros pour :

- Installations des sites départementaux,
- Création du Centre Départemental de Supervision,
- Subventions allouées aux Communes.

Le coût de fonctionnement du Centre de Supervision Départemental est de 550 000€/An.

Financement :

Le Département de l'Oise et les Communes.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

La Région Hauts de France consacre 2 millions d'euros, pour financer jusqu'à 30 000 euros, 30 % des dépenses effectuées par les Communes et leurs groupements pour s'équiper de caméras, de systèmes de stockage d'images, de raccordement aux réseaux et des écrans de contrôle.

Nombre d'agents en charge du projet et répartition par filière et grade

L'équipe du Centre Départemental de Supervision est composée de 7 opérateurs et un Responsable en charge des relations avec les forces de l'ordre et les Maires des Communes.

Durée de lancement / initiation du projet :

- 2015, lancement du plan Oise Vidéoprotection
- 2018, le Conseil départemental de l'Oise a mis en place le Centre Départemental de Supervision et a confié au SMO OISE THD son exploitation et la Compétence Vidéoprotection
- 2021, Le CDS est opérationnel 24Heures/24 et 7 Jours/7.

Communication :

En 2018, le CSD a été le premier Centre de Supervision Départemental à être créé en France.

<https://www.youtube.com/watch?v=iXXk7eoaONs&feature=youtu.be>

Avantages :

- Co-financement Département, Région Communes.
- Mise en œuvre d'un modèle de mutualisation de dispositifs et de services de vidéoprotection entre Communes, EPCI et Département avec confirmation de l'Etat par une Convention.

Inconvénients :

- Modèle Juridique ne correspondant pas effectivement et strictement aux termes de la loi CSI ni aux recommandations du Ministère. La mise en œuvre ambitieuse est présentée comme une Expérimentation. Les parties des Conventions, dont l'Etat, peuvent se retirer fragilisant voir peuvent retirer la légitimité Juridique du Modèle mis en œuvre pour valider l'intervention du Centre Département de Supervision et la mutualisation des dispositifs et services de vidéoprotection pour le compte des Communes.

Risques identifiés lors de la mise en œuvre du projet : **Juridiques**



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

I] Groupe de travail : Vidéoprotection

Date de l'entretien : 30/05/2022

Agents présents : Jamal BAÏNA

Nom de la collectivité ou de l'organisme : La Fibre Numérique 59 62

Personne contactée : Denis MASURE

Fonction dans la structure : Chargé de Mission aménagement du territoire par les télécoms

Tel : 03 74 04 59 61

Mail Denis.Masure@lafibrenumerique5962.fr;

Sites internet :

<https://www.lafibrenumerique5962.fr>

Remarques :

II] Avant l'audition

Projet mis en place par la collectivité :

L'installation, l'ajout de caméras ou de groupements de caméras dans l'espace public peuvent désormais être mutualisés, y compris au niveau de la supervision et de la gestion des images.

Singularité des projets :

Une Centrale d'achat est proposée via le catalogue de services incluant les offres du **Délégitaire d'exploitation du réseau THD CapFibre**.

III] Présentation de la collectivité

Statut juridique : SMO THD

Périmètre d'action / membre : Conseil Régional Hauts de France, Conseil Départemental du Nord, Conseil Départemental du Pas-de-Calais),

Nombre d'agents : 9

Fonctionnement de la collectivité : Un Collège ENT avec un représentant au Comité Syndical.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

IV] Présentation du projet

Contexte politique de la mise en œuvre :

M. Masure est un Enseignant Chargé de Mission Technique au SMO à 50%, en charge de la Vidéoprotection et des Réseaux Mobiles.

Description :

Le SMO THD a déployé 680 000 prises.

Un marché Vidéoprotection est en cours avec une Procédure Adaptée permettant de retenir une liste de Soumissionnaires et de leurs demander des réalisations particulières avant de retenir le Lauréat Final.

Ce Marché Vidéoprotection va alimenter la Centrale d'Achat pour proposer aux Adhérents l'acquisition de produits et de services. Une particularité est la mise en valeur du réseau THD par usage et mutualisation de l'infrastructure fermée dédiée aux utilisateurs sous forme de location de capacités en IRU auprès du Délégitaire exploitant Cap Fibre (Axione). Une Offre dédiée Net City Street est proposée par le Délégitaire aux Communes via le SMO.

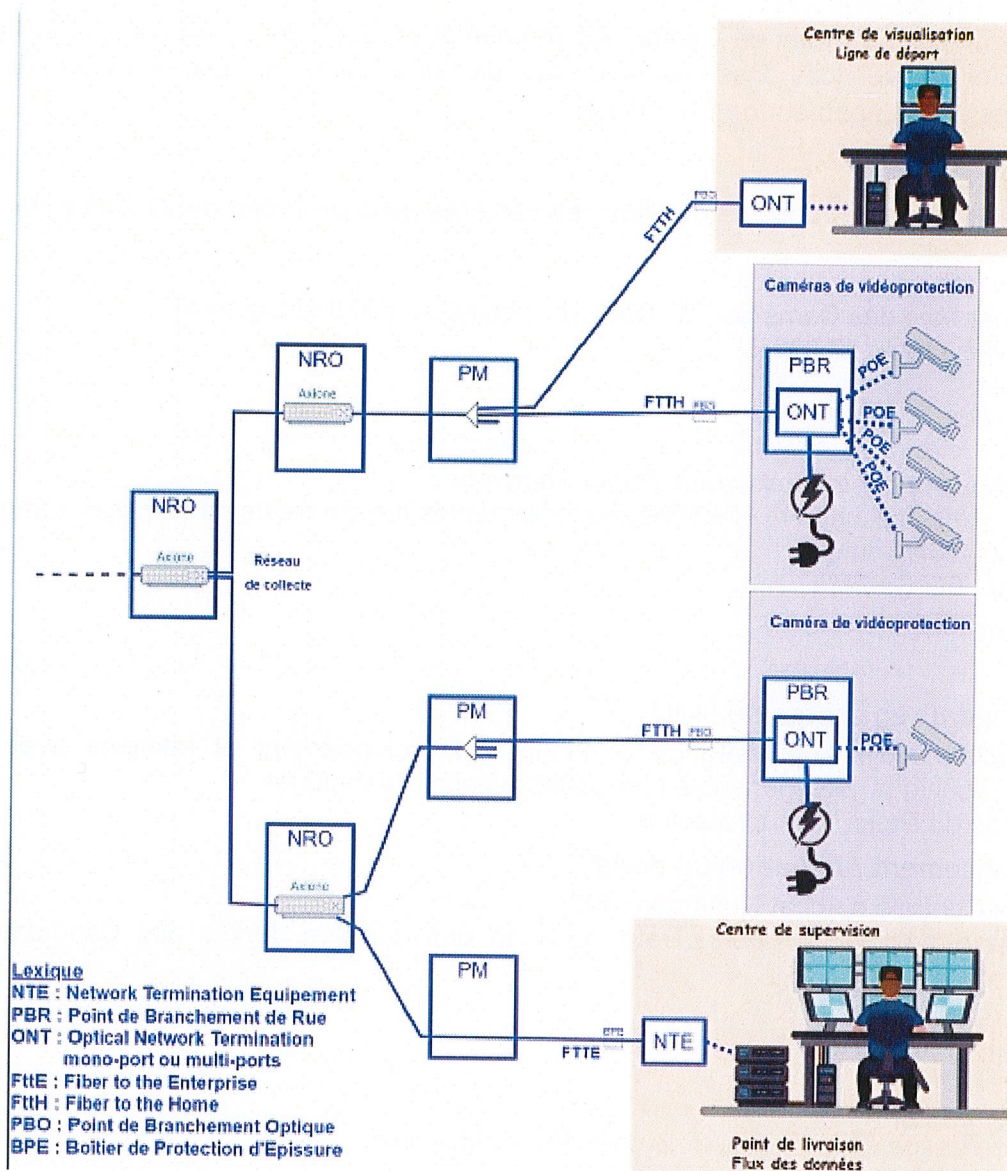
La Présentation transmise est celle effectuée auprès des Communes pour leurs présenter les Offres du SMO en Vidéoprotection.

Les collectivités ont le choix :

- Utiliser l'infra « fibre » en IRU et choisir son propre prestataire de vidéoprotection,
- Utiliser les marchés du SMO : AMO et prestataire de vidéoprotection de la centrale d'achats

Quelques exemples d'illustration :

- La commune de Cucq souhaite profiter du marché pour ses besoins propres (projet d'une 30 cameras environs avec un CSU à la mairie de Cucq => 100% fibre).
- Projet de groupement de 3 à 5 communes sur le territoire de Pévèle-Carembault (mutualisation du serveur d'enregistrement, mais chaque commune n'a accès qu'à ses images => 100% fibre)
- Projet de la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) projet de 100 caméras environ pour la première phase. Serveur mutualisé à la CCHF, chaque collectivité de ce territoire n'aura accès qu'à ses caméras (80% fibre, 20% FH)



Infrastructure Vidéoprotection et Offre NetCity Street d'Axione.

Cette Architecture et configuration est en cours d'expérimentation et validation financière sur différents cas de figure.

Les capacités approximatives en débit réservé sont de 1G pour 60 à 70 Caméras.

Schéma / structure juridique :

- Centrale d'Achat : préparation de marchés clé en main. Un Catalogue de produits et de services est proposé aux adhérents.
- Pas de transfert de Compétences vidéoprotection, les collectivités adhérentes gardent l'exploitation des images en gardant toutes les responsabilités idoines.
- Par l'adhésion à la Centrale d'Achat. Les Communes ou Groupements de Communes passent les commandes par la Centrale en fonction de leurs besoins et mettent en place leur projet commun de vidéoprotection.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

- Pour l'instant pas de Projet de Centre Départemental de Supervision pour mutualiser des dispositifs et des services. Des Centre Locaux de Supervision sont mis en place par les Communes ou Groupement de Communes.

Coût du projet :

Pour illustrer le chiffrage de la collecte des flux des caméras avec un Projet de 22 zones de 100 Caméras :

Investissement :

1. Collecte par fibre des Caméras : 87 000€/ 100 caméras (870 €/ Caméra)
2. Connectivité CSU : 66 000 €

Fonctionnement :

42,30 €/Caméra /An.

A titre de comparaison pour les Faisceaux Radio Hertiens :

Investissement : Une Liaison FH : ~2x870€ pour collecter les flux de plusieurs caméras (exemple 4 caméras). Donc 435€/Caméra.

Fonctionnement : 0€/ Caméra.

Financement :

La Métropole

Nombre d'agents en charge du SMO :

9 Agents : Directeur, RH, Administration et Finance, Développement et relations avec les territoires. Pôle Technique : Responsable et 4 Collaborateurs Techniques.

M. Mazure Chargé du Projet Vidéoprotection.

Durée de lancement / initiation du projet :

Lancement de la Centrale d'Achat Novembre 2021.

Le marché Vidéoprotection en cours. Date de limite des derniers dépôts des Candidatures présélectionnées : 16 Juin 2022.

Communication :

Avantages :

- Favoriser l'usage de la fibre pour la collecte des flux vidéo.

Inconvénients :

- le Délégué facture la collecte des flux vidéo sur le réseau THD.

Risques identifiés lors de la mise en œuvre du projet :

- Sécurité des Flux vidéo : En effet, le Délégué assure que les liaisons sont dédiées mais il y a un risque de transit par Internet des flux vidéos.
- Risque de dégradation au niveau des PM et aux Point de Branchements Optique qui sont partagés avec les connexions Grand Public avec interventions régulières risquées.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

I] Groupe de travail : VIDEOPROTECTION

Date de l'entretien : 30/05/2022

Agents présents : Rémi WEINBRENNER, Jamal BAÏNA

Nom de la collectivité ou de l'organisme : Val d'Oise Numérique

Personne contactée : Rachid ADDA
Directeur général de VONum

Fonction dans la structure : Directeur général du GIPC

Tel. : +33134253015, port. : +33633745430, secrétariat : +33134253733
Mail : rachid.adda.vonum@valdoise.fr

Sites internet :

<https://www.valdoisenumérique.fr/>

Remarques : L'objectif principalement du SMO de monter le Projets et de les Piloter par la suite. L'esprit général est que le SMO propose des outils d'acquisition de produits et de services au travers de la Centrale d'Achat Multi-domaines. De plus, il propose des infrastructures réseau, Datacenter et Centre de Visualisation. Les RH d'exploitation opérationnelle sont principalement celles des Prestataires externes : Département (exemple DSI..) et/ou entreprises privées.

II] Avant l'audition

Projet mis en place par la collectivité :

Le Syndicat propose aux membres associés de la Centrale des dispositifs de mise en sûreté des lieux publics et des bâtiments, des dispositifs et objets connectés pour la gestion des bâtiments et des territoires, des infrastructures associées aux systèmes d'information : réseaux dédiés de collecte et Datacenter Public d'hébergement.

III] Présentation de la collectivité

Statut juridique : SMO

Périmètre d'action / membre : créé en 2015. Composé de l'ensemble des intercommunalités autour du Département. La première mission de Val d'Oise Numérique est d'abord d'assurer la maîtrise d'ouvrage du déploiement de la fibre optique dans 123 communes. Il impulse une politique publique en faveur du développement des usages numériques et leur appropriation.

Nombre d'agents : 4 ETP permanents + 6 ETP en régie (Départements ou Prestataires)

Fonctionnement de la collectivité : Externalisation maximisée auprès des services du Département et des prestataires privés.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

IV] Présentation du projet

Contexte politique de la mise en œuvre :

La création du Syndicat a été à l'initiative du Département. Dès le départ, le Syndicat a revendiqué dans ses Statuts une liste de compétences auxquelles les Membres et Membres Associés peuvent adhérer à la carte : Système d'Information Géographique, Numérique Educatif, Centrale d'Achats.... De cette manière les développements des nouveaux Usages sont assurés dans le temps à la demande des Membres et Membres Associés.

Un contre-exemple est donné d'un Syndicat du 91 qui a délégué la Concession de son THD ce qui lui génère des revenus récurrents substantiels. Cependant, à cause de Statuts restreints au développement du réseau THD, ce Syndicat ne peut effectuer des dépenses dans une autre activité du numérique par interdiction du Contrôle de Légalité de la Préfecture. Il est obligé de devenir Opérateur Télécom de détails ou de s'ouvrir à d'autres compétences.

Le Département du Val D'Oise et sa Présidente sont les premiers porteurs et financeurs de toutes les opérations d'Usages Numériques du SMO. Ceci permet de lancer les opérations, services et dispositifs auprès de tous les Adhérents et de ne répartir que les coûts variables par les utilisateurs.

Description :

Une Centrale d'Achat d'Intermédiation est mise en place par Val D'Oise Numérique dans différents domaines dans le cadre des marchés lancés dans le temps selon les besoins. Le but recherché est l'élargissement des Adhésions, par Conventions, aux Compétences Optionnelles de Membres Associés (Adhérents) : Communes, Région Ile de France, Universités, OPHLM, Hôpitaux, INC, INSERM et tous les établissements, institutions et structures publiques qui le désirent.

Domaines :

- Numérique Educatif : un l'Espace Numérique de Travail, développé et exploité par BENEYLU, a été retenu. Son coût est raisonnable et a été facilement déployé à large échelle. La centralisation et Conventionnement par le SMO pour effectuer les demandes à l'Académie de mise à disposition des données personnelles des élèves et Professeurs,
- DataCenter Public : Hébergements des systèmes d'informations, applications, données publics et serveurs virtuels et réels,
- GFU : dispositifs et services associés. Les Adhérents Membres associés, selon leurs besoins, disposent de liaisons en fibres noires et les activent à volonté.
- Vidéoprotection.

GFU :

Le SMO fait l'acquisition de toutes les Fibres Noires du territoire et autour du Datacenter Public qui ne se trouve pas sur le Département Val d'Oise. Les Adhérents rétrocèdent également leurs capacités FO au SMO. Le SMO dispose de plus de 10 000 Km de fibre optiques noires en Val d'Oise.

Le SMO fait activer pour ses adhérents les capacités de Fibre disponibles en allouant tout ou partie des débits disponibles (Exemple en allouant des longueurs d'ondes dédiées à un adhérent. L'objectif est de faciliter les accès au Datacenter Public pour offrir le maximum de services hébergement SI, Applications, Données, Serveurs et Serveurs Virtuels. Exemple cas de l'Université de Cergy qui est reliée par des FO dédiée au Datacenter Public et qui bénéficie de tous les services proposés par le SMO au travers des prestataires de la Centrale d'Achat jusqu'à l'exploitation opérationnelle et l'Infogérance.

Vidéoprotection :

Le Département Val d'Oise co-finançait directement les communes pour s'équiper en dispositifs vidéoprotection.

COMPTE RENDU D'AUDITION

Le Département a lancé un grand projet pour équiper les abords des établissements du département et ses routes départementales, 1000 caméras, (alors que le besoin initial exprimé était de 400). De plus le Département finance à 100% la création d'un Centre Départemental de Supervision Mutualisé sous la responsabilité du SMO et avec des ressources opérateurs du Département.

Le SMO a retenu un groupement, Engie, EQUANS (INEO), SNEF, pour le Marché Vidéoprotection de la Centrale d'Achat. Le SMO, via la centrale propose Plusieurs services aux Communes et autres adhérents :

1. Collecte des flux vidéo par ce chemin : Commune ----- Collège-----Datacenter Public-----CSU.
2. Enregistrement redondant de sauvegarde des vidéos est pour sécuriser les dispositifs (Back-Up Enregistrement 7 Jours).
3. Traitements automatiques des flux vidéo à la demande : Détection d'Incidents, Extraction de données, Aide à l'exploitation. Ils sont proposés par une boîte à outils d'algorithmes proposés par 3 Start-Ups et intégrés dans le Logiciel de Gestion VMS GENETEC,
4. L'Hyperviseur Prysm pour intégrer les entrées de plusieurs VMS, et superviseurs, Eclairage Publics, contrôle d'accès, et autres capteurs intelligents etc.
5. Un Double Numérique des Territoires HOUDA
6. Service de Visualisation par le CSU 24H/ 7Jours
7. Complément service Visualisation 24H/ 7Jours pour des Communes qui ont un CSU mais pas opérationnel 24H/7J.

Territoires Connectés :

- Le CSU sera également disponible pour gérer les alertes bâtementaires issues des capteurs et collectés par le réseau Lorawan Privé en déploiement.
- Réseau Bas débit Lorawan Privé : Une première étude effectuée par un AMO IDEO, propose d'installer 200 à 300 passerelles sur les Collèges du département pour optimiser la couverture du territoire avec 90% installées en extérieur, 40% visant la réception Indoor et 40% visant le Deep Indoor. L'objectif visé est de collecter les données de 6000 capteurs à déployer : déjà pour 100 collèges, 100 salles par collège, nécessiteraient au moins 100 capteurs par collège soit : 10 000 capteurs au total. Une expérimentation de validation a été lancée pour déployer 10 Passerelles dont 9 en extérieur, 7 connectées en fibre et 2 en 4G.

Schéma / structure juridique :

- Centrale d'Achat pour différents domaines : préparation de marchés clé en main. Un Catalogue de produits et de services est proposé aux adhérents.
- Des Conventions sont signées par les Nouveaux Membres Associés Adhérents aux Compétences Optionnelles.
- Il n'y a pas de Collèges des Membres Associés ni participations à la Gouvernance ni Instances du SMO.

Vidéoprotection

- Selon la Circulaire du ministère de l'Intérieur sur la Vidéoprotection, le Président du SMO doit être Maire ou Président d'EPCI détenant la Compétence Prévention de la Délinquance. A ce titre le SMO étudie l'opportunité de créer un Collège Vidéoprotection avec un Président répondant aux critères fixés.
- Une Compétence « Dispositifs et Services Mutualisés de Vidéoprotection » a été créée.
- Elle permet de mettre à disposition des adhérents à cette Compétence, des dispositifs, infrastructures et services sous leur autorité et compétence. Exemple mise à disposition de



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

Tiers Lieu de Visionnage et d'opérateurs sous l'autorité des Communes quand ils visualisent leurs vidéos.

Coût du projet :

Le Modèle Economique de la Centrale d'Achat n'est pas basé sur des Cotisations Annuelles, mais seulement sur une commission de 5% de toutes les Commandes effectuées annuellement par les Adhérents. Les BPU sont donc transparents aux Prix des fournisseurs retenus. Une double vérification des commandes annuelles est effectuée auprès des fournisseurs de la Centrale d'Achats.

Le Conseil et l'Accompagnement du SMO des Adhérents, même participation par exemple à une Conception de projet Vidéoprotection pour une Commune, ne sont pas facturés par le SMO pour ses temps passé RH à part des dépenses spécifiques de déplacement par exemple.

SMO VAL d'Oise est un EPA et Non EPIC comme en partie SMO SYN Seine et Yvelines Numérique. Ce dernier facture toutes ses interventions et cumule pour son Modèle Economique : 1) Cotisation, 2) Commission 5% et 3) Facturation de RH Conseil et Accompagnement.

SMO VAL d'Oise s'appuie sur le Département Val d'Oise qui prend en charge la Montée des nouveaux services vers leur équilibre. Par la suite, les dépenses sont réparties au prorata des acquisitions par une clé de calcul élaborée pour répartir équitablement les dépenses fixes globales d'exploitation. Le but n'est pas de dégager des bénéfices cumulés mais de faire bénéficier le plus grand nombre des adhérents des meilleurs produits et services aux meilleurs prix mutualisés entre tous.

Vidéoprotection :

- Les commandes effectuées par les Adhérents directement à la Centrale d'Achats leurs sont facturées directement par les fournisseurs. 5% des Commandes sont versées au SMO par l'adhérent acheteur.
- Les charges fixes des dispositifs et services mutualisés sont prises en charges par le Département. Sont inclus dans ces charges, le Datacenter, les liaisons dédiées entre les Collèges et le Datacenter, le CSU, les Opérateurs de visualisation etc..
- Les Opérateurs du CSU sont détachés au SMO qui leur met à disposition le CSU comme un Tiers Lieu Co-working de Visionnage mis à disposition également aux Opérateurs des Communes qui peuvent venir l'occuper selon les besoins.
- Les coûts variables additionnels des services et infrastructures mutualisés sont répartis et facturés par le SMO par caméra aux adhérents.
- Le CSU est dimensionné pour 2000 Caméras. Les hébergements pour 3000 caméras.

Financement :

Principalement par le Département et les Adhérents au prorata des services et dispositifs commandés.

Nombre d'agents en charge du SMO :

4 ETP permanents + 6 ETP en régie (Départements ou Prestataires).

Les activités Pilotage de Projets sont internalisées.

Les activités Administration, Finance, Juridiques, Systèmes d'information, Opérateurs Supervision sont externalisées au Département Val d'Oise sous forme de RH externes ou internalisés détachés en régie.



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

COMPTE RENDU D'AUDITION

Vidéo protection :

- Le Département s'occupe des RH opérateurs et gestion de leur carrières et les met à disposition les ressources au CSU et SMO par Convention.
- Le SMO a embauché le Responsable du CSU qui s'occupe des modalités administratives et relations avec les Forces de l'Ordre et le Chef de Salle qui anime le CSU et les plannings des opérateurs.

AMOs :

- Feuille de Route Stratégique : Pierre Michel Attali, un ancien de l'IDATE.
- Recettes des réalisations réseaux : SW Partners
- Juriste : Audrey Morel

Durée de lancement / initiation du projet :

Vidéo protection :

Déploiement des 1000 caméras du Département : Janvier 2022-Juillet 2023

Prise en charge des caméras des Communes : 2023-2024

Avantages :

- Favoriser l'usage de la fibre dédiée ou fermée pour tous les services proposés par le SMO dont la collecte des flux vidéo.
- Longue liste de services proposés par le SMO avec comme levier initial l'usage de la fibre et qui justifie et sécurise d'autres services à la demande.
- Large panel d'Adhérents représentants de nombreuses structures publiques.
- Modèle économique permettant de générer des revenus raisonnables et récurrents et permettant de proposer des prix très avantageux grâce à l'amorçage par le Département et la répartition équitable des coûts variables entre tous les adhérents.
- Modèle d'externalisation poussé au maximum.

Inconvénients :

- Non maîtrise des opérations des différents projets. En effet, elles sont toutes externalisées au maximum.

Risques identifiés lors de la mise en œuvre du projet :

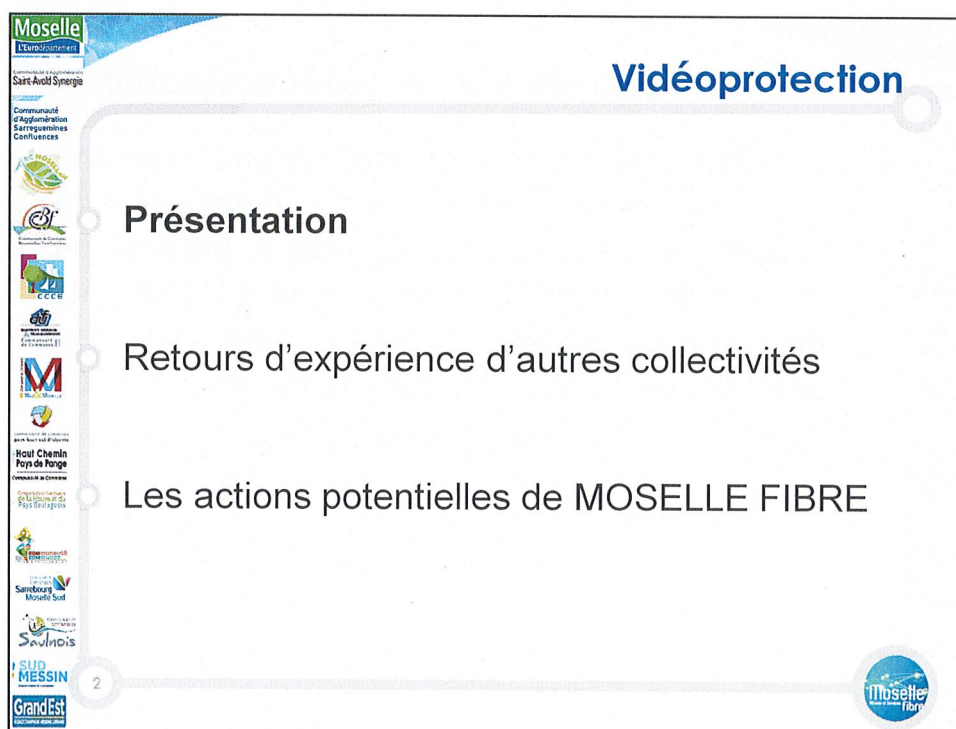
- Non maîtrise des opérations des différents projets. Exemple : risque de connaissance limitée du réseau THD par le SMO.

Evolutions envisagées :

Le Directeur du SMO Val d'Oise Numérique propose de créer une Fédération Nationale des SMO THD et Usages Numériques. En effet ses structures sont très proches au niveau des objectifs, des organisations et suivent des plans de développement ou feuilles de routes très proches. Cette Fédération permettrait de partager les expériences entre ses membres sur les aspects des Projets et également sur les aspects de mise en œuvre juridiques, financiers et opérationnels.



1



2

Moselle
Le Nord-Est
Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Communauté
d'Agglomération
Sarreguemines
Confluences

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine

Haut Chemin
Pays de Pange

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine


SUD
MESSIN

Grand Est

Présentation

- Définition de la thématique
- Pourquoi mettre en œuvre la vidéoprotection ?
- Cas d'usages
- Eléments techniques
- Eléments juridiques
- Acteurs de la thématique
- Opportunités / menaces

3



3

Moselle
Le Nord-Est
Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Communauté
d'Agglomération
Sarreguemines
Confluences

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine

Haut Chemin
Pays de Pange

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine

Communauté
d'Agglomération
Lorraine
Lorraine


SUD
MESSIN

Grand Est


Définition de la vidéoprotection

- La vidéoprotection peut être définie comme toute technique permettant d'assurer la surveillance de lieux, qu'ils soient publics ou privés, tels que des bâtiments, des installations, des biens ou encore des personnes, par des caméras de vidéo transmettant les images filmées sur un écran de visionnage.

4



4



Entités compétentes


Vidéoprotection des lieux privés

- Le propriétaire du lieu


Vidéoprotection des lieux publics

- Les articles L.251-2 et L.223-1 du CSI prévoient la possibilité qu'un dispositif de vidéoprotection soit mis en place sur la voie publique par «les autorités administratives compétentes»
- Pouvoir de police générale notamment la compétence prévention de la délinquance = commune
- Pouvoir de police spéciale (comme la police de la route) = Département

5




5



Les finalités de la vidéoprotection

- protéger des bâtiments et des installations publiques ;
- sauvegarder des installations utiles à la défense nationale ;
- réguler des flux de transport ;
- constater des infractions aux règles de la circulation ;
- prévenir des fraudes douanières ainsi que des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants;
- prévenir des risques naturels ou technologiques ;

6



6

Moselle
L'Europe s'investit

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Communauté d'Agglomération
Sarrequeimines
Confluences

CEI
Communauté de Communes
de l'Est

CCCE
Communauté de Communes
de l'Est

CEI
Communauté de Communes
de l'Est

M
Moselle

Haut Chemin
Pays de Pange
Communauté de Communes

Sarrebourg
Moselle Sud

Saulnois


SUD
MESSIN

Grand Est

Éléments juridiques : finalités

- secourir des personnes et permettre la défense contre l'incendie ;
- assurer la sécurité des installations accueillant du public dans les parcs d'attraction
- Le respect de l'obligation d'être couvert, pour faire circuler un véhicule terrestre à moteur, par une assurance garantissant la responsabilité civile ;
- La prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

7



7

Moselle
L'Europe s'investit

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Communauté d'Agglomération
Sarrequeimines
Confluences

CEI
Communauté de Communes
de l'Est

CCCE
Communauté de Communes
de l'Est

CEI
Communauté de Communes
de l'Est

M
Moselle

Haut Chemin
Pays de Pange
Communauté de Communes

Sarrebourg
Moselle Sud

Saulnois


SUD
MESSIN

Grand Est

Présentation


- Définition de la thématique
- Pourquoi mettre en œuvre la vidéoprotection ?
- Cas d'usages
- Éléments techniques
- Éléments juridiques
- Acteurs de la thématique
- Opportunités / menaces

8




8

Apport de la vidéoprotection




- Dissuader les actes de délinquances
- Aider à la résolution d'affaires judiciaires
- Alerter sur des incidents
- Permettre le relevé de données (trafic par exemple)




9

Obligations réglementaires





- Pas d'obligation réglementaires de vidéoprotéger la voie publique
- Obligations liés au contrôle d'accès de certains établissements en zone privative



10

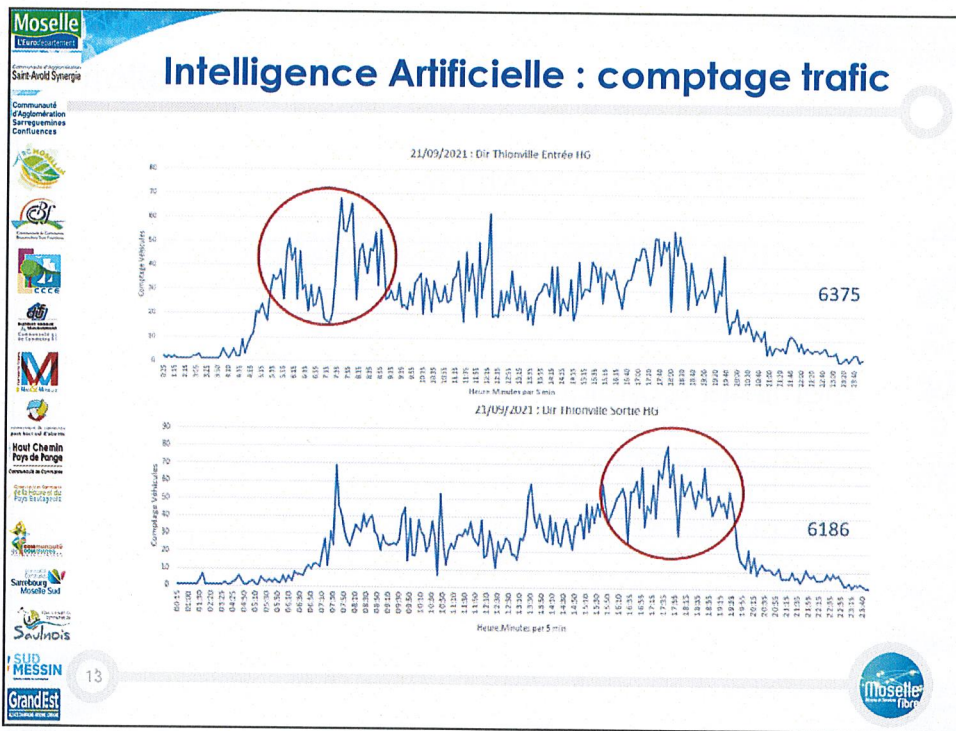
Présentation

- Définition de la thématique
- Pourquoi mettre en œuvre la vidéoprotection ?
- Cas d'usages
- Eléments techniques
- Eléments juridiques
- Acteurs de la thématique
- Opportunités / menaces

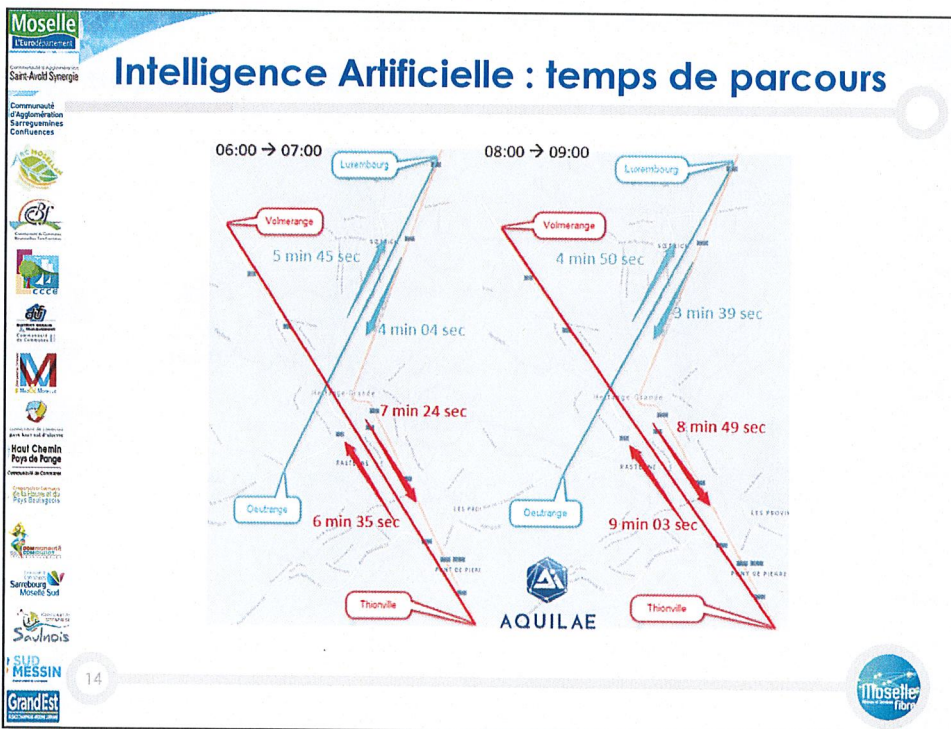


Intelligence Artificielle : repérage de véhicule





13



14

Moselle
LE DÉPARTEMENT

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Communauté d'Agglomération
Sarreguemines
Confluences

CCI
Chambre de Commerce et d'Industrie

CCCE
Canton de Commerce et d'Industrie

M
Moselle Métropole

Rout Chemin
Foy de Forge
Communauté de Communes

Sarrebourg
Moselle Sud

Sarvinois

SUD
MESSIN

Grand Est

Présentation

- Définition de la thématique
- Pourquoi mettre en œuvre la vidéoprotection ?
- Cas d'usages
- Eléments techniques
- Eléments juridiques
- Acteurs de la thématique
- Opportunités / menaces

Moselle
LE DÉPARTEMENT

15

15

Moselle
LE DÉPARTEMENT

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Communauté d'Agglomération
Sarreguemines
Confluences

CCI
Chambre de Commerce et d'Industrie

CCCE
Canton de Commerce et d'Industrie

M
Moselle Métropole

Rout Chemin
Foy de Forge
Communauté de Communes

Sarrebourg
Moselle Sud

Sarvinois

SUD
MESSIN

Grand Est

Vision technique

```

    graph LR
        subgraph "Adduction"
            TE[Tableau Electrique]
        end
        subgraph "Captation"
            CB[Coffret Batterie]
            AR[Antenne radio]
            C[Caméra]
        end
        subgraph "Collecte"
            FR[Faisceau Radio]
            FO[Fibre Optique]
        end
        subgraph "Réseau"
            R[ ]
        end
        subgraph "Gestion"
            ET[Gestion Enregistrement Traitement]
        end
        subgraph "Consultation"
            CS[Consultation Supervision]
        end
        TE --- CB
        CB --- AR
        CB --- C
        AR --- FR
        C --- FO
        FR --- R
        FO --- R
        R --- ET
        ET --- CS
    
```



Moselle
LE DÉPARTEMENT

16

16

Vision technique : captation

- **Caméras fixes, télécommandées par joystick ou panoramique 180° 360°:** selon le besoin demandé visualisation directe ou scrutation rotative et zoom par un opérateur en veille active ou à l'occasion d'un incident.

- **Supports :** Mats dédiés, candélabres,
- **Alimentations électriques:** mise à disposition par ENEDIS ou récupération sur le tableau général proche d'éclairage public, ou par batteries (en recharge nocturne, en cas d'alimentation sur candélabre alimenté que la nuit),
- **Routeurs réseaux et d'alimentation, boîtiers d'accueil sur mât ou à côté.**

17

Vision technique : collecte

- **Dispositifs de transmission des flux vidéo**

- **Faisceaux Radio à vue :**
 - **Avantages :** Faciles à installer, Déploiements pour de longues distances
 - **Inconvénients :** Problème de qualité et continuité du service, Perturbations dans le temps, notamment par les arbres.
- **Liaisons filaires ou par fibres dédiées,**
 - **Avantages :** Qualité et continuité du service,
 - **Inconvénients :** Génie civil lourd à prévoir sur les territoires, Coûts liés aux distances entre sites, Coût d'activation du réseau de fibre dédiée.

18

Vision technique : réseau

- Composantes et équipements externes et internes pour transmettre de manière sécurisée les flux vidéo sur les réseaux :
 - Routeurs et Routeurs d'alimentation (PoE)
 - Pare-feu de protection,
 - VPN de haute sécurité avec cryptage des données vidéo en transit.



The image shows three pieces of network hardware: a large black PoE switch with multiple ports, a black firewall unit, and a small blue PoE injector. The slide also features a vertical sidebar with logos of various Moselle departments and a Moselle fibre logo in the bottom right corner.

19

Vision technique : enregistrement

- Equipements dédiés ou serveurs dotés de disques extensibles de stockage des flux vidéo de toutes les caméras : 7, 14 ou Maximum 30 jours période légale de sauvegarde avant effacement des vidéos.
 - Nécessitant des lieux sécurisés à accès contrôlé.
 - Communes (responsabilité du maire),
 - Dans un Datacenter (économie d'échelle et gestion centralisée des dispositifs)
 - Les deux options combinées : pour sécuriser les données (haute sécurité, coûts)



The image shows two Dell EMC server racks stacked vertically. The slide also features a vertical sidebar with logos of various Moselle departments and a Moselle fibre logo in the bottom right corner.

20

Vision technique : traitements automatisés

- Equipements dédiés, serveurs dotés de moyens de traitements pour appliquer des algorithmes d'analyse automatique des images et d'intelligence artificielle :
 - Détection automatique d'incidents : objet abandonné
 - Extraction de données : comptage, types, directions : personnes, véhicules.
 - Aide à l'exploitation : recherche de véhicules.







21

21

Vision technique : consultation

- Logiciel de gestion, terminaux de visualisation, d'accès et de lecture des vidéos, **en direct ou a postériori**, par les **opérateurs habilités**.
 - Nécessitant des lieux sécurisés à accès contrôlé.
 - Communes,
 - Centralisée dans un Centre de Supervision
 - Les Opérateurs délivrent des extraits vidéo à la demande des Forces de l'Ordre.






22

22


Vision technique : supervision

- Logiciels et matériels de surveillance technique associés à des services d'exploitation opérationnelle de l'ensemble des composantes et dispositifs de vidéoprotection.
- Nécessitant une expertise technique pour maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble et pour effectuer les opérations suivantes :
 - Suivi des alertes techniques
 - Diagnostique et analyse des causes
 - Télémaintenance et intervention à distance
 - Maintenance et intervention sur site






23




23

Méthodologie de projet


- Phase de préparation
- Phase de déploiement
- Phase d'exploitation



24




24




Phase de préparation

- Diagnostic de sécurité avec les forces de l'ordre en vue de l'établissement des zones stratégiques.
- Associer les objectifs de sécurité aux caractéristiques des dispositifs techniques et des configurations d'installation (choix des caméras, adduction télécoms, adduction électriques...).

25




25



Phase de déploiement

- Validation des réalisations et des paramétrages des dispositifs selon les objectifs initialement définis
- Qualité et finalité des images (aspects de cadrage et de réglages techniques, obstruction des objets de l'environnement, vision de nuit, possibilité de relecture des plaques d'immatriculation)
- Qualité des liaisons de transmission

26



26

Phase d'exploitation

- Consultation des vidéos selon de 2 méthodes alternatives :
 - En direct et en continu par des opérateurs
 - A posteriori à la demande

- Supervision et maintenance de l'ensemble des dispositifs de vidéoprotection.

27

27

Présentation

- Définition de la thématique
- Pourquoi mettre en œuvre la vidéoprotection ?
- Cas d'usages
- Éléments techniques
- Éléments juridiques
- Acteurs de la thématique
- Opportunités / menaces

28

28

Organes de contrôle

- Référent sûreté de la gendarmerie
- Commission départementale de vidéoprotection
- Autorisation préfectorale
- CNIL

29

29

Éléments juridiques : visionnage

- Agents de police municipal
- Agents territoriaux agréés par le Préfet agissant sous l'autorité du maire ou du président de Département
- Elus locaux (maire et adjoint sécurité)
- Police nationale, Gendarmerie, SDIS (par transfert d'images)

30

30

Éléments juridiques : mutualisation

- Convention entre plusieurs communes
- EPCI ayant la compétence de la prévention de la délinquance
- Syndicat mixte
- La circulaire de l'Etat traitant de la mutualisation suite à la modification du CSI de mai 2021 précise qu'en cas de compétence de l'EPCI ou du syndicat mixte il y a nécessité de convention entre toutes les parties.

31


31

Présentation

- Définition de la thématique
- Pourquoi mettre en œuvre la vidéoprotection ?
- Cas d'usages
- Éléments techniques
- Éléments juridiques
- Acteurs de la thématique
- Opportunités / menaces

32


32




Acteurs de la thématique

- Caméras : HANWHA, PANASONIC, SAMSUNG
- Faisceaux Radio : VDSYS, VODENN
- Réseau : CISCO, STORMSHIELD
- Logiciel de Gestion : GENETEC, MILESTONE, CAYUGA
- Intégrateurs : ERYMA, SPIE City Networks, AXIANS, INEO, Eiffage Energies et Systèmes

33




33




Présentation

- Définition de la thématique
- Pourquoi mettre en œuvre la vidéoprotection ?
- Cas d'usages
- Eléments techniques
- Eléments juridiques (le cas échéant)
- Acteurs de la thématique
- Opportunités / menaces

34




34




Opportunités/menaces

- **Opportunités :**
 - Forte demande d'accompagnement des communes
 - Aucune mutualisation n'a émergé
 - Mutualisation des coûts
 - Qualité de service à maintenir

- **Menaces :**
 - Cadre juridique
 - Sujet hautement politique

35


35




Vidéoprotection

Présentation

Retours d'expérience d'autres collectivités

Les actions potentielles de MOSELLE FIBRE

36


36

Moselle

Les collectivités ayant mis en place des actions sur la vidéoprotection

ROYAUME-UNI BELGIQUE LUXEMBOURG ALLEMAGNE
SUISSE ITALIE
ESPAGNE ANDORRE

Seine et Yvelines Numériques

OISE THD

37

Moselle Fibre

Logo list on the left: Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, CCI, CCCC, CCI, M, Haut-Chemin Pays de France, Communauté d'Agglomération Pays Bas-Rhin, Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Sarreguemines Moselle Sud, Savinois, SUD MESSIN, Grand Est.

37

Moselle


Seine et Yvelines Numériques

38

Moselle Fibre


Logo list on the left: Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, CCI, CCCC, CCI, M, Haut-Chemin Pays de France, Communauté d'Agglomération Pays Bas-Rhin, Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Sarreguemines Moselle Sud, Savinois, SUD MESSIN, Grand Est.

38




Présentation de la collectivité

- Statut juridique : Syndicat Mixte
- Date de création : 2016
- Périmètre d'action / membres : le département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine (intercommunalités et communes membres)
- Nombre d'agents : 61
- Champ d'action : réseaux de communications électroniques, numérique pour l'éducation, cybersécurité, Territoires connectés, Dématérialisation et confiance numérique, Système d'information




39




Présentation du projet

- Création d'un Centre interdépartemental de Supervision
- A date, 1 600 caméras sont analysées couvrant 103 sites départementaux avec un objectif de 247 sites à fin 2022.
- 10 personnes sont affectées au centre de supervision.




40




Présentation du projet

Une offre est proposée aux communes :

- Les flux vidéo des différentes communes sont collectés par un réseau fermé de fibres (les enregistreurs de la commune restent effectifs).
- Les enregistrements mutualisés sont effectués dans deux datacenters du Syndicat pour la redondance.
- Les enregistrements sont sauvegardés 15 Jours et étendus à 30 s'il y a une requête judiciaire.




41




Présentation du projet

- Les serveurs de traitement automatisés des vidéos par des algorithmes intelligents de détection d'incidents et d'évènements sont centralisés
- Les opérateurs du Centre interdépartemental de Supervision effectuent la Consultation des vidéos et réceptionnent les alertes détectées.
- Transmission des flux vidéos aux pompiers et force de l'ordre.
- Une équipe technique assure la Supervision et le monitoring des caméras et l'infogérance des systèmes de vidéoprotection.




42




Présentation du projet

- Via une centrale d'achat, le Syndicat accompagne les communes dans les études, l'installation et la maintenance des systèmes de vidéoprotection.


43


43



Retour d'expérience

- La proposition de services de vidéoprotection n'ont pas nécessité de transfert de compétences. Une convention est signée avec le Département / les communes pour opérer leurs dispositifs.
- Pour l'instant des autorisations préfectorales ont été délivrées pour installer, mutualiser et exploiter des dispositifs de vidéoprotection pour des communes sur ce modèle.
- Montage juridique qui pose question

44


44

Moselle
Le Grand Mosellan

Communauté d'Agglomération
Saar-Arno-Synergie

Communauté d'Agglomération
Sarreguemines
Confluences

CCI

CCCE

M

Haut-Chemin
Pays de Hange

Communauté de Communes
de la Région de
Pays Basalgeois

Sarrebourg
Moselle Sud

Saulnois


SUD
MESSIN

Grand Est

Retour d'expérience

- L'ouverture aux communes du Centre Interdépartemental de Supervision est un projet 2022
- Financement du Centre Interdépartemental de Supervision par les deux départements
- Modèle économique de la centrale d'achats : cotisation des adhérents, 5% de marge par prestations et produits et prestation de conseil rémunérée fait par le Syndicat

45



45

Moselle
Le Grand Mosellan

Communauté d'Agglomération
Saar-Arno-Synergie

Communauté d'Agglomération
Sarreguemines
Confluences

CCI

CCCE

M

Haut-Chemin
Pays de Hange

Communauté de Communes
de la Région de
Pays Basalgeois

Sarrebourg
Moselle Sud


Saulnois

SUD
MESSIN

Grand Est

Oise THD

46



46

Présentation de la collectivité

- Statut juridique : Syndicat Mixte
- Date de création : 2013
- Périmètre d'action / membres : 626 Communes, le Département de l'Oise et 17 EPCI
- Nombre d'agents : 30
- Champ d'action : Réseaux de communications électroniques, Numérique pour l'éducation, Pass numérique

47

47

Présentation du projet

- Plan Oise-Vidéoprotection porté par le Département de l'Oise avec 2 axes :
 - Création d'un Centre de Supervision Départemental géré par le Syndicat
 - Subvention pour l'acquisition de système de vidéoprotection pour les communes de – 3 500 habitants

48

48

Présentation du projet

- Le Centre de Supervision Départemental (CSD) reçoit les flux vidéos des caméras du Département
- Pour les communes, le CSD capture les flux vidéos des communes par lien sécurisé sans les sauvegarder
- Une réflexion en cours sur les logiciels de traitements intelligents
- Pas de monitoring des installations communales

49

49

Retour d'expérience



- Projet de 5,6 M€ y compris les subventions aux communes
- Financé par le Département de l'Oise
- Le CSD coûte 550 K€ par an en fonctionnement
- L'Etat participe au dispositif au titre d'une convention d'expérimentation
- Transfert de compétence « Vidéoprotection » ne correspond pas aux termes du Code de la Sécurité Intérieure

50

50

Vidéoprotection

- Présentation
- Retours d'expérience d'autres collectivités
- Les actions potentielles de MOSELLE FIBRE



51



51

Les différents modes d'intervention de MOSELLE FIBRE

Conseil et Etudes

Commande groupée

Maîtrise d'ouvrage



52

52

Moselle
Département

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Communauté d'Agglomération
Sarreguimines
Confluences

CEI
Communauté d'Agglomération
de l'Est

CCCE
Communauté de Communes
de l'Est

M
Moselle Métropole

Haut Chemin
Pays de Forêt

Communauté de Communes
de la Région de
Pays Basalgotte

Sarrebourg
Moselle Sud

Saulnois

SUD
MESSIN

Grand Est

Les actions envisageables pour accompagner les collectivités dans leur transformation numérique

A. EXPERTISE

Conseil et Etudes

1. Information / Partage d'expériences
2. Bureau d'études / AMO

B. COMMANDE GROUPEE

Groupement Commandes


1. Groupement de commandes
2. Centrale d'achat intermédiaire

C. SERVICE CLEF EN MAIN / MAITRISE D'OUVRAGE

Maîtrise d'ouvrage

1. Opérateur de services techniques
2. Création d'un Centre de Supervision Départemental

53



53

Moselle
Département

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Communauté d'Agglomération
Sarreguimines
Confluences

CEI
Communauté d'Agglomération
de l'Est

CCCE
Communauté de Communes
de l'Est

M
Moselle Métropole

Haut Chemin
Pays de Forêt

Communauté de Communes
de la Région de
Pays Basalgotte

Sarrebourg
Moselle Sud

Saulnois

SUD
MESSIN

Grand Est

Vidéoprotection

Conseil et Etudes


Information / Partage d'expériences

Proposition aux EPCI/Communes et au Département d'un tour d'horizon des dispositifs de vidéoprotection.

Cette action ne nécessite pas de modification de statuts, elle ne génère pas de facturation supplémentaire : temps RH pris sur le retour Usages

Le principal inconvénients est que cette action est limitée dans le projet d'une collectivité

54



54

Vidéoprotection

Conseil et Etudes

Bureau d'études / AMO

Des prestations d'accompagnement contre rémunération seraient proposées aux communes et au Département pour la mise en place de système de vidéoprotection.

Accompagnement pour le diagnostic, les choix techniques, rédaction de cahier des charges, suivi de l'installation et mise en place de traitement automatisé.

Nécessité de modification des statuts, recrutement d'un profil expert.

55

55

Vidéoprotection

Commande groupée

Groupement de commandes

Constitution de groupement de commandes pour proposer aux EPCI, Communes et au Département un catalogue de solutions et de services dans le domaine de la vidéoprotection.

Principaux avantages : certitude pour MOSELLE FIBRE du nombre de collectivité intéressées, définitions du besoins préalable au lancement du marché, adhésion possible pour des non membres de MOSELLE FIBRE

Principaux inconvénients : tous les adhérents doivent être connus avant la passation de marché, exclusivité des prestations, contrat entre le prestataire et l'adhérent

Recrutement d'experts et de gestionnaires d'achats.

Modification des statuts

56

56

Vidéoprotection

Commande groupée

Centrale d'achat intermédiaire

Constitution d'une centrale d'achat intermédiaire pour proposer aux EPCI, Communes et au Département un catalogue de solutions et de services dans le domaine de la vidéoprotection.

Principaux avantages : grande flexibilité pour les collectivités adhérentes, adhésion possible pour des non membres de MOSELLE FIBRE

Principaux inconvénients : risque sur l'appétence, contrat entre le prestataire et l'adhérent

Recrutement d'experts et de gestionnaires d'achats

Modification des statuts

57

57

Vidéoprotection

Maîtrise d'ouvrage

Opérateur de services techniques

MOSELLE FIBRE propose un hébergement de sauvegarde mutualisé, supervision des dispositifs techniques, maintenance et remise en service, mutualisation des logiciels de traitement automatique.

Principaux avantages : solution clef en main pour les membres, la maintenance et la supervision est pris en charge, sauvegarde des flux vidéos.

Principaux inconvénients : investissement financier important, processus long, aucune ouverture pour les non-membres, aucune aide proposée pour l'exploitation des traitements automatiques et du visionnage.

Recrutement d'experts. Modèle juridique restant à confirmer.

Modification des statuts et intégration des communes comme membres de MOSELLE FIBRE

58

58



Vidéoprotection

Maîtrise d'ouvrage

Création d'un Centre de Supervision Départemental

MOSELLE FIBRE propose la création d'un CSD avec hébergement de sauvegarde des flux vidéos, infogérance des dispositifs, exploitation des images et des traitements automatiques en lien avec les forces de l'ordre.

Principaux avantages : solution clef en main pour les membres, la maintenance et la supervision est pris en charge, sauvegarde des flux vidéos, continuum de sécurité, expertise des opérateurs.

Principaux inconvénients : investissement financier important, processus long, aucune ouverture pour les non-membres.

Recrutement d'experts. Modèle juridique restant à confirmer.

Modification des statuts et intégration des communes
comme membres de MOSELLE FIBRE

59

